

Conditions générales de vente de prestations de service

MyAdminElsass

1. Préambule :

La réalisation de toute prestation par, MyAdminElsass, Mylène Wolfensperger, ci-après dénommée le PRESTATAIRE, vaut acceptation des présentes conditions générales de vente, ci-après détaillées, par le CLIENT, sans réserve, lequel déclare en avoir pris connaissance.

2. Identification du prestataire :

Madame Mylène Wolfensperger, agissant en qualité d'Assistante administrative exerçant sous le statut d'entrepreneur individuel dont le siège est situé au 4, rue du fort mortier 68600 Volgelsheim immatriculé sous le numéro de SIRET : 92529115500016 à la Chambre de Métiers d'Alsace.

3. Description des services et prestations :

Dans le cadre de son activité, Madame Mylène Wolfensperger propose ses services d'assistante administrative indépendante aux clients professionnels pour les prestations comme suit :

Gestion administrative / Pré-comptabilité / Assistante numérique / autres services demandés par le CLIENT dans le cadre de l'activité d'assistante administrative.

4. Exécution des prestations :

Lesdites prestations détaillées au chapitre 3, seront réalisées sur site ou à distance, cela sera précisé et confirmé par la signature du contrat des 2 parties.

5. Conditions de règlement :

a. Tarifs des prestations :

Dans le cas de demande de prestations ponctuelles et délimitées dans le temps, un devis descriptif est adressé par écrit au CLIENT et mentionnant sa durée de validité.

La prestation commandée n'est validée et débutée qu'à réception par le PRESTATAIRE du devis signé portant mention « Bon pour accord » et d'un acompte de 30% du montant total du devis.

Dans le cas de demande de prestations régulières et dont le prix total du service ne peut être déterminé avec exactitude, un contrat de prestations de services sera régularisé entre les parties mentionnant le taux horaire appliqué et les modalités d'intervention.

Le PRESTATAIRE évalue le coût de ses prestations en fonction de chaque client et de la prestation en elle-même. De ce fait, les tarifs peuvent être calculés au forfait, à l'heure ou à l'unité.

Les tarifs sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA selon l'article 293B du CGI.

Les éventuels frais supplémentaires non compris dans les prestations seront facturés en sus (Par exemple : indemnités kilométriques en cas de déplacement non prévu, frais postaux...)

Les tarifs sont révisables chaque année au 1er janvier et seront notifiés par écrit au CLIENT, s'il bénéficie de prestations régulières.

b. Conditions de majoration des prestations :

Des majorations éventuelles peuvent s'appliquer dans le cas où :

Prestation à réaliser sous 24 heures : taux horaire majoré de 20%

Prestation à réaliser après 19 heures : taux horaire majoré de 30%

c. Modalités de facturation et paiement

Une facture est établie en chaque fin de mois lorsqu'il s'agit d'un contrat de prestations de service.

Dans l'hypothèse d'une prestation ponctuelle réalisée sur devis, la facture totale est adressée en fin de prestation.

Les factures sont payables à réception par virement ou chèque libellé à l'ordre de Madame Mylène Wolfensperger .

d. Conditions de réduction de prix et d'escompte

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

e. Retard de paiement :

En cas de retard de paiement, le PRESTATAIRE se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard dont le taux sera équivalent à trois fois le taux d'intérêt légal soit 14.76% ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ exigible dix jours après la réception de la facture.

6. Modalités de réalisation des prestations :

Le PRESTATAIRE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer les prestations de services demandées par le CLIENT.

Pour la réalisation de prestations sur site dans les locaux du CLIENT, le PRESTATAIRE se servira des moyens mis à sa disposition dans lesdits locaux.

Pour la réalisation de prestations à distance, le PRESTATAIRE utilisera son propre matériel et ses connaissances afin d'assurer la prestation.

Les prestations de services demandées par le CLIENT seront fournies dans un délai raisonnable à compter de la réception par le PRESTATAIRE.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le CLIENT lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en qualité et quantité.

En cas d'annulation de la commande par le CLIENT après son acceptation, pour quelque raison que ce soit à l'exception de la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini au chapitre 5.a. des présentes conditions générales de vente sera de plein droit acquis par le PRESTATAIRE et ne pourra donner lieu à remboursement.

7. Obligations des parties au contrat :

Dans le cadre de la bonne exécution du contrat, les parties s'engagent mutuellement comme suit :

a. Obligations du Prestataire :

Il est rappelé que le PRESTATAIRE est tenu à une obligation de moyens.

Il doit, donc, exécuter sa mission conformément aux règles en vigueur dans sa profession et en se conformant à toutes les données acquises dans son domaine de compétence.

Il s'engage à se conformer au règlement intérieur et aux consignes de sécurité applicables chez le CLIENT.

Enfin il s'engage à observer la confidentialité la plus totale en ce qui concerne le contenu de la mission et toutes les informations ainsi que tous les documents que le CLIENT lui aura communiqués.

b. Obligations du Client :

Afin de permettre au PRESTATAIRE de réaliser la mission dans de bonnes conditions, le CLIENT s'engage à lui remettre tous les documents nécessaires dans les meilleurs délais.

En outre, le CLIENT s'engage à procéder au règlement de la facture qui lui sera adressée à la fin de la mission définie.

8. Confidentialité :

Le PRESTATAIRE s'engage à observer la confidentialité la plus totale en ce qui concerne le contenu de la mission et toutes les informations ainsi que tous les documents que le CLIENT lui aura communiqués.

9. Responsabilité :

La responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être mise en cause qu'en cas de manquement à son obligation de moyens.

En outre, le CLIENT ne pourra pas l'invoquer dans les cas suivants :

- ⇒ S'il a omis de remettre au PRESTATAIRE un document ou une information nécessaire pour la mission,
- ⇒ En cas de force majeure ou d'autres causes indépendantes de la volonté du PRESTATAIRE.

10. Traitement des données à caractère personnel :

Les données nominatives réclamées au client le sont uniquement dans le cadre de l'exécution de sa commande et sont destinés à un usage interne à l'activité.

Aussi, en application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et dans les délais prévus par la loi, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition concernant ses informations.

Pour ce faire le CLIENT pourra prendre directement attache avec le PRESTATAIRE par écrit.

11. Juridiction compétente :

Toute collaboration dans le cadre des prestations réalisées par le PRESTATAIRE sont régies par le droit français.

Aussi, dans le cadre d'un litige afférent les tribunaux compétents sont ceux dont dépend le siège social du PRESTATAIRE.